

Refresh PART 145

Ref. **R14501**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Règlement EASA : Agrément d'Organisme d'Entretien (MOA)

Avertissement :

Exigence de recyclage tous les deux ans

Pré-requis :

Avoir suivi la formation initiale sur le Part 145

Personnes concernées :

Dirigeants Responsables, responsables techniques, responsables qualité, auditeurs qualité et autres intervenants dans un atelier d'entretien d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs. Tout personnel impliqué dans la démarche réglementaire d'entretien d'aéronefs

Objectifs :

Connaître les exigences du règlement européen Part 145 et les modalités d'application qui permettent la délivrance et le renouvellement de l'agrément des ateliers d'entretien d'aéronefs et de composants
Être capable d'opérer dans une organisation de maintenance

Programme :

Présentation du cadre réglementaire international et européen
Le règlement Part 145 : présentation détaillée, définitions, exigences y compris ses AMC :
- Généralités
- Exigences en matière de locaux, équipements, matériels, données...
- Personnels de certification - Politique de sécurité et système qualité
- Prerogatives de l'organisme agréé
- Modalités de surveillance
Manuel de spécifications d'Organisme d'Entretien (MOE) : présentation du document, objectifs, procédures
Notions de responsabilités liées à l'APRS d'un aéronef et de composants EASA Form 1

Démarche pédagogique :

Méthode interactive, exposés Un manuel de cours est fourni aux participants La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Evaluation de positionnement : QCM
Evaluation formative : via partage d'expérience en cours de formation

